

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2019/203

OBJET : SENTIER DU CHAMBEYRON - RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVEGETALISATION - CANDIDATURE APPEL A PROJET FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT que les sites Natura 2000 sont animés par la CCVUSP depuis Mars 2017, et qu'ils constituent un élément fort du patrimoine naturel de la Vallée,

CONSIDÉRANT la mission d'entretien des sentiers dans le cadre de la compétence Activités de Pleine Nature,

VUE la dégradation du sentier qui mène au refuge du Chambeyron en raison de la « coupe » des lacets par les randonneurs et les VTTistes,

VUE l'importante fréquentation de cet itinéraire phare de la Haute Ubaye,

CONSIDÉRANT le risque d'aggravation lié à l'érosion, et la nécessité de restauration de ce sentier,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser les travaux détaillés en annexe,

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux, estimé à **30 777.60 € HT**, peut faire l'objet d'un financement de la part de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l'Appel à Projets Patrimoine naturel,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le plan de financement qui pourrait s'établir comme suit :
 - Dépenses **30 777,60 € HT**
 - Recettes **30 777.60 € HT**
 - o Subvention Fondation du Patrimoine 23 177,60 €
 - o Autofinancement CCVUSP..... 7 600,00 €
- **AUTORISE** la Présidente à constituer un dossier de candidature pour cet Appel à Projet,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents afférents à ce projet,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal dès lors que les financements auront été obtenus.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie Vaginay.